



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE URBAINE NOSY BE

Avis de Consultation Ouverte

N° 17-2025/CUNB/CPX/PRMP

1. Le **COMMUNE URBAINE NOSY BE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de construction de bureau d arrondissement municipal de BEFOTAKA** ".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **LA MAIRIE NOSY-BE**

Rue : **LA BATTERIE**

Etage / Numero de Bureau : **1er ETAGE, PORTE 108**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **COMMUNE URBAINE NOSY-BE** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **COMMUNE URBAINE NOSY-BE, 1er ETAGE PORTE 108** au plus tard le **07/11/2025** à **15 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	BEFOTAKA	05/11/2025	15h:00min	ALY ABOUDOU

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 27/10/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics